

LE PEUPLE D'ABORD

N/233

du 16 au 23 Sept 2024

Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales

LE JOURNAL DU CABINET



LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A VISITÉ DEUX ÉCOLES À KINSHASA





SOMMAIRE



06

Le Président Tshisekedi a visité deux école de la capitale.

Le Chef de l'État a réuni le premier Conseil des ministres extraordinaire

09



10

Le Président de la République à présidé la première réunion inter-institutionnelle

13ème Conseil des ministres

16



36

La revue de presse thématique



L'EDITORIAL



INFORMER, FORMER et divertir !

Des centaines de chaînes de télévision nationales et d'autres vendues par des sociétés de télédistribution, c'est à ce que ressemble l'environnement médiatique en République démocratique du Congo depuis une dizaine d'années voire plus.

Au départ, signe d'ouverture de la RDC au monde et de la consécration de la liberté d'expression, cette prolifération des médias devient de plus en plus inquiétante, s'il faut étoffer la liste en y ajoutant ceux qui exercent sur internet.

La trilogie informer, former et divertir d'autrefois s'étirole chaque jour suite à la diversité des programmes télévisés qui ne correspondent pas toujours aux standards d'éducation et de culture, au point de déformer, pervertir et distraire à outrance les consommateurs.

Il est certes vrai que dans la notion de la programmation télévisée apparaissent celle de liberté, cependant le conditionnement créé par la publicité récurrente, les notifications sur internet poussent les consommateurs à lever une option : celle des mœurs différentes, de la déformation sans oublier celle des antivaleurs (insultes, polémiques, incitation à la violence et autres vices) causées par les réseaux sociaux.

À ce jour, il se pose la problématique de la salubrité de la sphère médiatique en RDC, occasionnant un tollé au sein de la population, qui estime qu'il y a d'autres urgences. Y aurait-il une autre priorité que la préservation de bonnes mœurs ou encore l'assurance de créer un homme congolais rempli de valeurs patriotiques, familiales, religieuses ?

Dans le respect des normes, de la liberté et en tenant compte de tous les aspects économiques,



il reste toutefois impérieux de rendre salubre l'environnement médiatique de la RDC.

Les enjeux aussi bien économiques que culturels sont grands et pour y arriver, il faut un homme congolais consciencieux et doté des valeurs.

Giscard Kusema





LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A VISITÉ DEUX ÉCOLES À KINSHASA



Le lundi 16 septembre 2024, le Chef de l'État a visité l'école Kamina dans la commune de Kalamu et celle du camp Tshatshi dans la commune de Ngaliema pour réaffirmer la réalité de la gratuité de l'enseignement de base et de l'effectivité de la rentrée scolaire 2024-2025.

À l'école primaire Kamina (EP 1 et 2 Yolo-nord), premier établissement officiel de la République Démocratique du Congo (RDC) construit en 1945, le Président Tshisekedi a partagé une petite leçon de citoyenneté avec quelques élèves avant de relever quelques-uns de leurs défis. Lors de sa visite à l'école primaire du camp Tshatshi qui dispose des bâtiments réhabilités

grâce à l'appui du Chef de l'État dans le cadre du projet des 100 jours, le Président Tshisekedi a tenu à rassurer les parents militaires de son engagement à garantir l'éducation de leurs enfants.

Par cette tournée éclair, le Président Tshisekedi réitère sa détermination à promouvoir l'éducation de base en RDC, maintenir des échanges directs avec les élèves et responsables des écoles et à réaffirmer son engagement pour l'amélioration du système éducatif.

Le Chef de l'État a martelé sur l'irréversibilité de la gratuité de l'enseignement de base, un acquis définitif qui va se consolider et s'étendre bientôt à l'enseignement secondaire. Il a réaffirmé sa détermination à offrir

aux élèves et aux enseignants des conditions de travail optimales notamment par la rénovation et l'entretien des bâtiments scolaires, la construction de nouveaux bâtiments scolaires, dans le cadre de la continuité du programme de développement des 145 territoires.

Le Président de la République a aussi insisté sur la remise à niveau des enseignants en favorisant leur formation continue et le renouvellement des effectifs par de nouveaux recrutements dans le secteur de l'Éducation et la mise à la retraite de façon digne des personnes qui en ont le droit.
Guillaume Modimola

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A REÇU JEAN-PIERRE LACROIX, LE SG ADJOINT DE L'ONU

Le lundi 16 septembre 2024 à la Cité de l'Union africaine, le Chef de l'État a reçu le Secrétaire général adjoint des Nations unies (ONU) en charge des opérations de Paix Jean-Pierre Lacroix.

La situation sécuritaire et humanitaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) était au menu des échanges.

Au cours de cette audience, Jean-Pierre Lacroix était accompagné de Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs et de la cheffe de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en RD Congo (MONUSCO) Bintou



Keita.

« Il y a un processus diplomatique qui est le dialogue en cours que nous soutenons à la fois politiquement mais aussi de manière opérationnelle avec les moyens de la MONUSCO », a déclaré Jean-Pierre Lacroix.

Pour Jean-Pierre Lacroix, « il y a une responsabilité collective de faire le maximum pour que le reste du chemin vers la paix soit parcouru, d'après la détermination des Nations Unies, sur les volets politique et opérationnel. »

Pitshou Makwela



LE CHEF DE L'ÉTAT FÉLIX TSHISEKEDI A REÇU ADAMA BICTOGO, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA CÔTE-D'IVOIRE



Le lundi 16 septembre 2024 à la Cité de l'Union africaine, le Président Félix Tshisekedi a reçu Adama Bictogo, Président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire, accompagné de son homologue congolais Vital Kamerhe.

l'affection fraternelle du Président Ouattara et lui assurer de sa disponibilité, son accompagnement et son soutien à ses côtés", a ajouté l'émissaire du Chef d'État.

Pour sa part, le Président de l'Assemblée nationale de la RDC Vital Kamerhe a rappelé que le Président Félix Tshisekedi a toujours œuvré pour le rapprochement des pays africains afin qu'ils relèvent ensemble le défi du développement de l'Afrique. »

Pitshou Makwela

Invité à la cérémonie de la rentrée parlementaire de la chambre basse de la République Démocratique du Congo (RDC), Adama Bictogo a été reçu par le Président Felix Tshisekedi.

"En venant ici, le Président Alassane Ouattara a souhaité que nous transmettions ses salutations fraternelles à son frère le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo », a déclaré M. Bictogo.

"Nous sommes venus témoigner au Président Tshisekedi toute



LE CHEF DE L'ÉTAT A RÉUNI LE CONSEIL DES MINISTRES EXTRAORDINAIRE CONSACRÉ À L'EXAMEN DU BUDGET 2025

Le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a réuni, le lundi 09 Septembre 2024 à la Cité de l'Union Africaine, le gouvernement en Conseil des ministres extraordinaire.

En plus des questions factuelles liées notamment à l'urgence sanitaire du Mpxv et de la tentative d'évasion à la prison centrale de Makala, cette réunion du gouvernement se penche sur le budget rectificatif 2024 et le budget national 2025.

Le ministre d'État au Budget va présenter au Président de la République et aux membres du gouvernement le projet de la loi budgétaire rectificative de l'année en cours ainsi que les prévisions pour l'année 2025.

De manière générale, il s'observe un accroissement significatif des prévisions budgétaires dû notamment aux efforts de mobilisation des recettes de l'État, à l'appui budgétaire au nouveau programme avec le Fonds Monétaire International (FMI) ainsi qu'à la volonté du Chef de l'État d'améliorer de manière significative le social de ses compatriotes.

Cette validation du Budget intervient quelques jours avant l'ouverture de la session parlementaire de septembre



consacrée à l'examen et à l'adoption du budget par les deux chambres du Parlement.

Par ailleurs, il sied de noter que la révisitation des contrats miniers avec la Sicominex contribue de manière considérable au développement des infrastructures et à l'accroissement du Budget national.

Guillaume Modimola

LE CHEF DE L'ÉTAT A PRÉSIDÉ LA PREMIÈRE RÉUNION INTER-INSTITUTIONNELLE

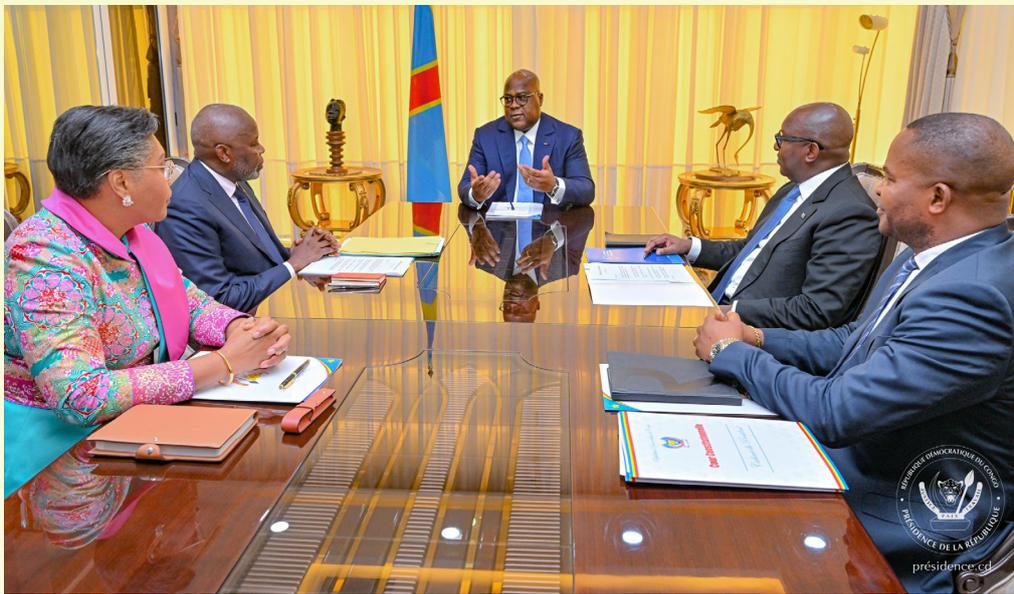
Le jeudi 12 Septembre 2024 à la Cité de l'Union africaine, le Président de la République, garant du bon fonctionnement des institutions, a dirigé une réunion inter-institutionnelle qui a analysé la situation globale du pays.

Le Chef de l'État a donné des orientations aux animateurs des 4 principales institutions de la République : l'Assemblée nationale, le Sénat, le Gouvernement et le Conseil supérieur de la magistrature.

Sur le plan économique, le Président de la République a réitéré sa « détermination de voir notre économie décoller avec notamment la baisse du taux directeur de la Banque centrale du Congo », a rapporté le Président de la Chambre basse du parlement Vital Kamerhe.

Concernant le secteur de l'Éducation, le Président Tshisekedi a insisté pour que « la gratuité de l'enseignement de base soit totalement parachevée », a ajouté l'honorable Vital Kamerhe.

Au chapitre de la Santé, le speaker de l'Assemblée nationale affirme que « le Président de la République a donné des instructions la prévention co provinces mme un des piliers du système de santé. »



La réforme du système judiciaire a aussi été évoquée dans cette réunion : « les réformes dans le secteur de la justice doivent être parachevées afin que nous ayons une justice équitable », a martelé le Président Tshisekedi.

Enfin, la situation sécuritaire de la République Démocratique du Congo (RDC), particulièrement dans les de l'Est et de l'Ouest, ainsi que le parachèvement du processus électoral dans certaines zones du pays ont aussi été abordés.

Pitshou Makwela

RDC:

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A RENDU VISITE À M. LÉON KENGO WA DONDO

Samedi 14 septembre 2024 à Kinshasa, le Chef de l'État Félix Tshisekedi a rendu une visite de courtoisie à Léon Kengo wa Dondo, ancien Président du Sénat de la République démocratique du Congo (RDC) de 2007 à 2018 et patriarche de la politique congolaise.

Le Président Tshisekedi et son hôte ont eu un entretien convivial et chaleureux, abordant tous les secteurs de la vie en RDC, du social à la politique.

Âgé de 89 ans, Léon Kengo wa Dondo a été, entre 1968 et 2019, Procureur général de la République, ministre des Affaires étrangères, Premier ministre (à deux reprises) et Président du Sénat.

Chris Mumpakani



LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI FAIT DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN UNE URGENCE DE POLITIQUE PUBLIQUE

Au cours d'une cérémonie organisée le mardi 10 Septembre 2024 dans la salle des Congrès du Centre Financier de Kinshasa, le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a procédé à l'ouverture solennelle des travaux de la 8ème édition du Salon de développement des villes, des corridors de développement et des zones économiques spéciales dénommé « Expo Béton ».

Organisé sur deux sites cette année (Kinshasa puis Matadi), Expo Béton 2024 se veut un lieu de réflexion collective sur le thème " Révolution urbaine, des solutions durables du corridor-Ouest pour Kinshasa et Kongo Central ».

Dans son allocution, le Chef de l'État a fait savoir que « Expo Béton 2024 » est un événement d'importance stratégique en ce qu'il aborde des défis majeurs auxquels sont confrontés les centres urbains et particulièrement la ville de Kinshasa du fait d'une croissance rapide de la population.

Le Président de la République a affirmé que le gouvernement s'est engagé à apporter des réponses structurelles sur cette épineuse question .



« Conscient de l'urgence de la situation, j'ai été attentif aux recommandations de toutes les éditions précédentes; c'est ainsi que j'ai créé un ministère délégué à la Politique de la ville et favorisé le partenariat public-privé (PPP), a dit le Président Tshisekedi.

Le Chef de l'État est revenu sur la réalisation de son ambitieux programme de développement à la base (PDL-145T) considéré comme une des solutions de l'amélioration de la qualité de la vie dans les milieux urbains.

« Le désenclavement de nos territoires est une priorité absolue pour moi, car elle touche directement à l'égalité des chances pour tous nos concitoyens, quels que soient leurs lieux de résidence», a déclaré le Président Tshisekedi.

S'exprimant devant le Chef de l'État ainsi que de nombreux décideurs et entrepreneurs, le Sénateur Jean Bamanisa, promoteur de « Expo Béton » a sollicité l'accompagnement des pouvoirs publics dans les

investissements privés en milieu urbain.

Faisant son plaidoyer en faveur des investissements privés dans la ville de Kinshasa, Jean Bamanisa a sollicité qu'il soit interdit des occupations par lotissement parcellaire le long de la rocade de Kinshasa en construction et que des réserves foncières en bloc des lotissements de 200 hectares et plus soient constituées.

Le promoteur de Expo Béton a lancé un cri d'alarme et interpellé le public au sujet de la déliquescence de la voirie : « comment le secteur de la construction peut-il continuer de contribuer au développement de nos villes par la construction des immeubles modernes, lorsqu'il n'y a pas de voirie, pas de réseau de drainage, pas assez d'électricité et pas d'eau? »

Quant au ministre délégué à la Politique de la ville Tenge Litho, il s'est réjoui de la matérialisation de la vision du Chef de l'État en matière d'infrastructures urbaines.

« Désormais, nos centres urbains sont au cœur de la stratégie de développement national, et il nous incombe l'obligation de les planifier, de les administrer et de les animer de manière à répondre efficacement aux besoins présents tout en participant aux projets futurs », a-t-il déclaré.

Lancé en 2016 dans le but de classer la RDC parmi les pays émergents en 2030 et de la situer au club des pays développés en 2050, Expo Béton RDC est le plus grand salon de la construction

et de l'habitat, des infrastructures, de l'énergie, du commerce et du transport multimodal pour les professionnels et particuliers en République Démocratique du Congo.

Plus de 60 entrepreneurs des secteurs public et privé ont aménagé une cinquantaine de stands au Centre Financier de Kinshasa.

Chris Mumpakani Atem



UN PARTENARIAT SOLIDE ET UNE COOPÉRATION RENFORCÉE



Le jeudi 12 septembre 2024 à la Cité de l'Union Africaine, le Chef de l'État Félix Tshisekedi a accordé une audience à Dr Bejani Chauke, porteur d'un message du Président sud-africain Cyril Ramaphosa, concernant le renforcement des relations bilatérales sur le plan gouvernemental et politique entre la République Démocratique du Congo (RDC) et l'Afrique du Sud.

Cette visite fait suite au dernier séjour de travail du Président sud-africain à Kinshasa, au

mois de juillet 2023, au cours duquel les Présidents Tshisekedi et Ramaphosa avaient réaffirmé leur volonté de renforcer des relations d'amitié et de partenariat entre les deux pays, en donnant une large place à la coopération sécuritaire.

Plusieurs protocoles d'accord portant notamment sur les mines, l'emploi, les transports et les infrastructures avaient été signés entre les deux pays.

« En Afrique du Sud, nous avons un nouveau gouvernement issu des dernières élections et nous sommes décidés de faire en sorte que ce qui était conclu avec le gouvernement congolais soit mis en application », a fait savoir l'émissaire sud-africain, au sortir de l'audience.

Dr Bejani Chauke a, par ailleurs, rassuré à ce sujet que « très prochainement une commission mixte composée des ministres ainsi que d'autres officiels des deux pays sera mise en place ».

Pitshou Makwela

LE CHEF DE L'ÉTAT A ACCORDÉ UNE AUDIENCE AU PRÉSIDENT DU CSAC

Le Chef de l'État a échangé, dans la soirée du mercredi 11 septembre 2024 à la Cité de l'Union africaine, avec Christian Bosembe, Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC), sur la nécessité de la salubrité médiatique en République démocratique du Congo (RDC).

Selon M. Bosembe, « la popularisation des réseaux sociaux participe de manière inquiétante à la dépravation des mœurs et à l'acculturation des Congolais. »

Devant cette situation, le Président du CSAC a présenté au Chef de l'État Félix Tshisekedi un plan de régulation des médias traditionnels et sociaux.

Christian Bosembe a exposé au Président de la République quelques pistes de solution pour rendre salubre l'environnement médiatique congolais.

Sandra Mbombo



**LPDA LISEZ
ET FAITES
LIRE**

LA RCA VEUT S'INSPIRER DE L'EXPÉRIENCE ÉLECTORALE DE LA RDC

Le mercredi 11 septembre dernier à la Cité de l'Union africaine, le Président Félix Tshisekedi a reçu monsieur Bruno Yapande, ministre centrafricain de l'Administration du territoire et émissaire de son homologue Faustin-Archange Touadera, venu lui faire part de la volonté de la République centrafricaine (RCA) de s'inspirer du modèle électoral congolais.

« La République centrafricaine veut s'inspirer de la République Démocratique du Congo (RDC) pour la réussite de ses élections prévues à la fin de cette année. », a fait savoir M. Yapande.

Outre les questions électorales, le Chef de l'État et son invité ont également abordé des sujets ayant trait à la coopération bilatérale entre les deux pays, la démocratie ainsi que la défense et la sécurité.
Sandra Mbombo



COMPTE-RENDU DE LA TREIZIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 13 Septembre 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix- Antoine TSHIESEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la treizième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 13 septembre 2024.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :
I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
II. Points d'information ;
III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres ;
IV. Examen et adoption d'un dossier
V. Examen et adoption des textes.

I.COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté sur deux (02) points, à savoir :

1. De la tenue de réunion inter-institutionnelle Dans le cadre de la mobilisation de toutes les Institutions de la République face aux défis auxquels le pays est confronté actuellement, le Président de la République est revenu sur la réunion inter-institutionnelle qu'il a convoquée

et présidée, le jeudi 12 septembre 2024, à laquelle étaient conviés les Présidents de deux Chambres du Parlement, Madame la Première Ministre et le Président de la Cour Constitutionnelle/Président du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Cette réunion a permis de passer en revue d'importantes questions sur les plans : économique, judiciaire et juridique, politique, diplomatique, social et sécuritaire.

Sur le plan économique, il a souligné, entre autres, la nécessité pour les Institutions de fédérer leurs efforts en vue de procéder aux réformes essentielles susceptibles de transformer en profondeur l'économie afin d'assurer un développement durable et inclusif de notre pays.

Sur le plan judiciaire et juridique, après avoir fait un tour d'horizon sur les défis majeurs auxquels est confronté actuellement le secteur de la justice, il a souligné le besoin de renforcer l'Etat de droit et la sécurité juridique en insistant par exemple sur l'établissement d'un cadre juridique strict d'encadrement des saisies, sur la mise en place d'un système d'enregistrement foncier fiable et accessible à tous.

Sur le plan politique, il a été abordé des points cruciaux pour la consolidation de la démocratie et le bon fonctionnement des institutions qui doivent de manière constructive poser des bases d'un avenir stable et prospère pour le pays.

Sur le plan diplomatique, le renforcement des capacités opérationnelles de nos diplomates a été évoqué comme un élément catalyseur dans l'attraction des investisseurs, dans la communication de l'image du pays, la prospective stratégique au regard des grandes questions du monde ; ce qui permettra à la République Démocratique du Congo de renforcer son influence sur la scène internationale et de mieux défendre les intérêts de ses citoyens.

Sur le plan social, le Président de la République a insisté sur la préservation du pouvoir d'achat des ménages, surtout les plus vulnérables, la poursuite et la consolidation de la gratuité de l'enseignement de base.

A cela s'ajoute la régulation des prix des produits de première nécessité, le soutien aux petites et moyennes entreprises, la promotion de l'agriculture familiale pour améliorer la sécurité alimentaire et augmenter

les revenus des ménages ruraux.

Enfin sur le plan sécuritaire, il a été évoqué la nécessité d'avoir une approche globale et coordonnée pour faire face aux défis sécuritaires auxquels la République Démocratique du Congo est confrontée.

Le renforcement des capacités de nos forces de défense et de sécurité demeure un atout majeur pour promouvoir la paix, la réconciliation et pour gagner la confiance des populations.

Madame la Première Ministre a été chargée de s'assurer de l'intégration des contributions des différents Présidents des Chambres Parlementaires et du Président du Conseil Supérieur de la Magistrature à l'action du Gouvernement.

2. Du rappel du rôle des Bourgmestres, des Chefs des quartiers, des Chefs des rues, Chefs des localités et des responsables de Services de la population dans l'identification et la gestion des administrés Le Président de la République a rappelé l'un des rôles majeurs que sont appelés à jouer, les animateurs des entités territoriales décentralisées et ceux des entités territoriales déconcentrées en ce qui concerne le recensement des logements ainsi que l'identification et/ou la gestion des mouvements migratoires de la population et des résidents dans leurs milieux de vie respectifs.

Eu égard aux prescrits de la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la Libre administration

des provinces, il a spécifiquement parlé des Bourgmestres, des Administrateurs des Territoires, des Chefs des secteurs et chefferies, des Chefs des quartiers, des Chefs des groupements et des Chefs des villages. Cette tâche s'étend même aux Chefs des rues pour mieux situer les résidents.

Dans le cadre de la territoriale et de l'état-civil, ces différents animateurs sont appelés à jouer un rôle déterminant dans l'encadrement de la population, en coopérant avec les services appropriés du Ministère de l'Intérieur et de la Justice, pour identifier correctement leurs administrés, en vue de contribuer à aider les services de la Police, des Migrations, de Défense et de Sécurité à veiller aux mouvements migratoires et au changement de résidence.

Cela pour contribuer notamment à la prévention contre la criminalité ou tout autre forme de fléau qui s'installent illégalement sur notre territoire pour des activités de déstabilisation de l'ordre établi.

Ainsi que cela se passe dans tout Etat moderne, tout changement de résidence ou tout acte lié à l'état-civil, doit être signalé et enregistré auprès des autorités locales compétentes.

Ces mesures ont un impact certain sur la tranquillité sociale et même sur la santé publique.

A cet effet, le Président de la République a engagé le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires

Coutumières, le Ministre délégué près du Ministre de l'Urbanisme et Habitat en charge de la Politique de la Ville, en collaboration avec les Gouverneurs des Provinces, à instruire tous les services étatiques et les animateurs des entités territoriales décentralisées ou déconcentrées sous leurs compétences, de veiller scrupuleusement à l'application sans faille de ces mesures, conformément aux prescrits légaux et réglementaires.

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget sera aussi associé pour traiter les questions liées à leur budget.

Le Président de la République attend un rapport de la mise en application de cette assignation endéans trois mois.

Intervention de la Première Ministre : Dans la suite de la Communication du Président de la République, Chef de l'Etat, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur le processus des lettres de mission qu'elle a initié au début du mois d'août tel qu'elle l'avait annoncé au cours du Séminaire Gouvernemental du mois de juillet 2024.

Elle a indiqué qu'une séance d'information avait été organisée pour les Secrétaires Généraux et les Directeurs de cabinet.

Cette séance a été suivie d'un Atelier de trois jours avec les Directeurs des Etudes et Planification en vue de l'élaboration des matrices des cadres des résultats. Cette première phase a été sanctionnée par la signature des lettres de

mission après que les Ministères ont renvoyé le cadre des résultats approuvés et validés.

Il est prévu dans les prochains jours, le démarrage de la seconde phase de ce processus qui consistera à élaborer les Plans de Travail Opérationnels et des Feuilles de route.

Compte tenu de matières qui devraient être discutées, la Première Ministre a demandé aux membres du Gouvernement de faciliter la participation de leurs collaborateurs à ces activités.

Sur un autre chapitre, la Première Ministre a demandé aux membres du gouvernement concernés, à savoir : le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, le Ministre d'Etat, Ministre du Budget ainsi que les Ministres des Finances et de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de poursuivre le dialogue avec le Banc Syndical du sous-secteur de Enseignement Supérieur et Universitaire pour préparer une rentrée académique apaisée.

Cette discussion devra concerner, dans les jours qui viennent, les syndicats du secteur de la santé et d'autres secteurs du régime général de l'Administration Publique comprenant entre autres les militaires et les policiers.

Poursuivant sa communication, la Première Ministre a abordé la question relative aux avantages fiscaux et autres facilités accordés aux importateurs de produits de grande consommation et des mesures d'incitation en faveur de producteurs locaux. Ces

questions ont été passées en revue lors de la réunion du Comité de Conjoncture Economique du jeudi 12 septembre 2024.

Elle a précisé que ces mesures devraient permettre l'augmentation de la production pour la couverture du marché local, l'augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiaires desdites mesures ainsi que l'augmentation de recettes fiscales qui en découlent.

Le Comité de Conjoncture Economique avait donc recommandé à la Commission Economie, Finance et Reconstruction du Gouvernement d'assurer un suivi afin que les mesures d'allègements fiscaux accordées aux importateurs n'aient aucun impact négatif sur les biens de grande consommation et sur la production locale.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du Territoire National.

Il a mentionné que l'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué par :

- La satisfaction de l'opinion consécutive à la décision prise par le Président de la République d'élargir l'enquête sur la tentative d'évasion à la Prison Centrale de Makala, ce qui permettra de percer tous les mystères autour de cet évènement tragique ;
- La satisfaction de la population

du refus du Gouvernement de la République Démocratique du Congo de signer le mémorandum d'entente sur la coopération sécuritaire entre les Chefs de Police de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est et le Ministère Chinois de la Sécurité Publique ;

-Le souhait des Kinois est de voir les Autorités accélérer les travaux de voirie et de drainage à l'approche de la saison des pluies, afin de prévenir les effets des inondations.

Dans le volet sécuritaire, il a présenté les points saillants y relatifs, essentiellement pour les parties Est et Ouest du pays.

Par ailleurs, il a fait état, à Kinshasa, du meurtre de l'enfant MBOYO SOKI et de blessures de Malisa MBOMBO, tous élèves de 8ème, poignardés pour une raison non élucidée par leur camarade Ali MOHAMED, âgé de 13 ans, dans leur salle de classe de l'école Sévigné dans la Commune de Limete.

Les dossiers relatifs à la criminalité, au banditisme, aux sinistres, catastrophes et à la situation aux frontières ont également fait l'objet du rapport présenté au Conseil par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a

présenté au Conseil la situation sécuritaire sur l'ensemble du territoire national.

Il a indiqué que la situation opérationnelle et sécuritaire de la semaine qui s'achève est caractérisée essentiellement par les affrontements entre la coalition M23-AFC-RDF et les compatriotes, volontaires pour la défense de la patrie; les opérations conjointes FARDC-UPDF contre les ADF; ainsi que par l'extension dans la partie Nord-Ouest du pays (Equateur) du phénomène Mbororo, éleveurs peuls armés en provenance du Tchad, du Soudan du Sud et de la République Centrafricaine.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a aussi informé le Conseil de l'arrestation par les services de sécurité ougandais, dans le camp de réfugiés de Kiyagala, d'un cadre de la coalition M23-AFC-RDF répondant au nom de Baraka David Elonga accompagné de 38 jeunes garçons et filles Congolais en provenance de Djugu vers Bunia pour rejoindre le cadre d'entraînement de Bunagana.

Il a conclu son intervention en revenant sur les stratégies mises en œuvre pour renforcer les dispositifs opérationnels de nos forces de défense et de sécurité qui restent déterminées à absorber toute violence, restaurer la paix et la sécurité et rétablir l'autorité de l'Etat dans les zones concernées.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo La Ministre de la Santé

Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo.

Il s'est essentiellement appesanti sur la situation de Mpox et du Choléra dont les plans de riposte sont en cours de mise en œuvre.

Pour le Mpox, il a été mentionné que la recherche active de cas s'intensifie autant que le suivi des contacts, la surveillance aux points d'entrée et points de contrôle ainsi que la sensibilisation de la communauté.

A ce jour, notre pays a déjà réceptionné 265.000 doses de vaccins.

Le processus d'acquisition de 3 millions de doses de vaccins pour enfants est suffisamment avancé auprès des japonais. 100.000 autres doses de vaccins sont attendues de la France.

Ainsi, la campagne de vaccination contre le Mpox sera lancée du 02 au 11 octobre 2024 pour le premier passage.

Entre temps, 10 tonnes de fournitures médicales ont été aussi réceptionnées de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) par le Gouvernement pour garantir une prise en charge médicale adéquate, efficace et gratuite de tous les malades.

En ce qui concerne le Choléra, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a signalé que le cumul des cas est passé de 314 à 380 cas, amenant le taux de létalité à 0,5% contrairement à la semaine

dernière qui était à 0,02%. Les actions menées et envisagées dans le cadre du plan de riposte ont été portées à la connaissance du Conseil, et ce dernier a pris acte de cette note d'information.

II.4. Situation générale des établissements pénitentiaires et Procès international contre le Rwanda Prenant la parole au nom de son titulaire empêché, le Vice-Ministre de la Justice et Contentieux International a, dans un premier temps, présenté la situation générale des principaux établissements pénitentiaires de l'ensemble du pays.

Pour l'essentiel, l'état des lieux fait aboutir à la nécessité, d'une part, de réhabiliter la quasi-totalité des établissements pénitentiaires, et d'autre part, d'en construire d'autres afin non seulement d'assurer des meilleures conditions carcérales, mais aussi de désengorger ceux des établissements surpeuplés. Ce qui conforte le Gouvernement à poursuivre les efforts déployés dans ce sens.

Concernant particulièrement les dégâts causés à la Prison Centrale de Makala, le Gouvernement s'active à réhabiliter en urgence les pavillons endommagés, le bâtiment administratif, le Centre hospitalier et les dépôts de vivres ainsi que la tuyauterie d'eau et les câbles électriques.

Dans un second temps, le Vice-Ministre de la Justice et Contentieux International a informé le Conseil de l'audience prévue le 26 septembre 2024 dans l'affaire opposant la République Démocratique du Congo au Rwanda devant la Cour de

Justice des Etats d'Afrique de l'Est. Cette audience résulte de la constatation de violation par le Rwanda, de l'acte instituant l'EAC, par la présence, sur le territoire Congolais, des militaires rwandais.

Cette affaire est le premier procès international contre le Rwanda à la suite des exactions graves et flagrantes qu'il commet en République Démocratique du Congo, et devrait, sans nul doute, inspirer les autres juridictions internationales saisies, notamment la Cour Pénale Internationale et la Cour Internationale de Justice, a conclu le Vice-Ministre de la Justice et Contentieux International.

Le Conseil a pris acte de ces deux Notes d'information.

II.5. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

1° Projet de création de l'autorité de la rivière Luapula et du Lac Moero La Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a d'abord rappelé que la République Démocratique du Congo et la Zambie ont en commun une frontière naturelle constituée par la rivière Luapula qui a sa source en Zambie et le lac Moero qui coule vers le Lualaba par la rivière Luvua dans le Haut-Katanga.

Cette zone qui fait partie du sous-bassin versant de la rivière Luapula et lac Moero est victime depuis quelques années, des effets néfastes du changement climatique, notamment sur l'agriculture, la pêche, la navigation, l'élevage, l'approvisionnement en eau potable et l'électricité.

Ces impacts négatifs du changement climatique qui touchent tant la République Démocratique du Congo, par les deux provinces frontalières, le Haut Katanga et le Lualaba, que la République sœur de Zambie ont poussé les Ministres en charge de la gestion des Ressources en Eau de deux pays à réfléchir sur le processus de création de l'Autorité de la rivière Luapula et lac Moero pour soulager de manière durable les populations habitant ce sous bassin.

La gestion des ressources en eaux devient un enjeu mondial de souveraineté, mais aussi de coopération au service du développement et de la paix.

De ce point de vue, la coopération envisagée vise notamment l'échange d'informations et des données ainsi que la gestion intégrée et durable des eaux transfrontalières, a martelé la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

2° Processus d'adhésion de la RDC à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux Au sujet de cette deuxième note d'information, elle a indiqué que la République Démocratique du Congo est l'un des rares pays au monde qui dispose d'une immense potentialité en ressources en eau. Cela fait de lui un acteur incontournable dans le contexte actuel où l'eau est devenue une denrée rare, précieuse et stratégique pour l'impulsion d'un développement durable dans le monde. Cependant, seuls 26% de

notre population ont accès à une eau potable et salubre.

C'est dans ce cadre que la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux s'est engagée à soutenir les pays à renforcer les mesures prises sur le plan national, régional et international afin d'assurer la qualité, la quantité et l'utilisation durable des ressources en eaux transfrontières dans une perspective de la gestion intégrée des ressources en eaux communes.

En adhérant donc à la Convention sur l'Eau, notre pays pourra bénéficier de son accompagnement dans la protection de ses immenses ressources en eau, dans la mise en œuvre des différents accords et protocoles sur les eaux transfrontières avec ses voisins et aussi dans plusieurs autres aspects notamment, dans l'application effective de sa Loi relative à l'eau.

Le Conseil a pris acte de ces deux notes d'information.

II.6. Participation au Forum Economique RDC-Chine et au Forum sur la Coopération Afrique-Chine 2024 A ce sujet, le Ministre du Commerce Extérieur a rappelé que le forum économique RDC-Chine émanait de la volonté de deux Chefs d'Etat, leurs Excellences Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO de la République Démocratique du Congo et XI JINPING de la République Populaire de Chine, qui ont décidé conjointement, lors de la visite

effectuée par notre Chef de l'Etat en Chine en mai 2023, d'élever les relations sino-congolaises au niveau d'une coopération globale et d'un partenariat stratégique mutuellement avantageux.

Le vœu tel qu'exprimé par les deux Chefs d'Etat étant de voir le niveau de coopération et d'échange connaître un accroissement, il a souligné qu'à ce stade, de gros efforts ont été fournis.

En effet, les exportations de la Chine vers notre pays ont eu à progresser à un taux annuel moyen de 36,7%, passant de 1,06 milliard de dollars américains en 2017 à 5,06 milliards de dollars américains en 2022.

Pour l'année 2023, selon l'Administration Générale de Douanes de la République Populaire de Chine, les exportations de la Chine vers la République Démocratique du Congo ont été de 4.486.034.000 dollars américains contre des importations de la Chine en provenance de la République Démocratique du Congo de 18.754.332.000 dollars américains pour la même année, donnant, pour la République Démocratique du Congo, dans notre commerce avec la Chine, une balance commerciale positive de 14.268.298.000 dollars américains.

Pour terminer, le Ministre du Commerce Extérieur a salué la décision prise par le Président de la République et annoncée au cours du Conseil des Ministres Extraordinaire du lundi 09 septembre 2024, de la création d'une Task Force qui sera chargée de préparer le plan de

la République Démocratique du Congo, notamment pour avoir accès aux 50 milliards de dollars américains annoncés par le Président chinois au cours du Forum sur la Coopération Afrique-Chine (FOCAC) 2024.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Axes prioritaires du Ministère de l'Intégration Régionale Le Ministre de l'Intégration Régionale est revenu sur les axes prioritaires de son Ministère pour la période allant jusqu'à juillet 2025.

A ce sujet, il a passé en revue la coopération inter-Etats dans les nombreux secteurs de la vie publique en vue de la consolidation des relations bilatérales.

Le point a été également fait sur la coopération multilatérale visant les organisations sous-régionales et régionales qui relèvent de ses compétences.

Le Ministre de l'Intégration Régionale a présenté le tableau reprenant les échéances des Grandes Commissions Mixtes et sollicité l'accompagnement du Gouvernement pour permettre à notre pays de jouer son rôle et de tirer profit de sa coopération dans l'intérêt supérieur du peuple Congolais.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.8. Notes d'information relevant de la Communication et Médias Le Ministre de la Communication et Médias a, en premier lieu, informé le Conseil de l'organisation du dixième

Congrès ordinaire de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC), au Centre Catholique Nganda à Kinshasa du 17 au 19 septembre 2024.

Ces assises, qui réuniront plus de deux cent participants pour la plupart sociétaires de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC) venus de l'intérieur du pays, auront l'avantage, d'une part, d'opérer les réformes statutaires de l'Union, et d'autre part, de disposer d'un nouveau Comité directeur avec tous les organes statutaires.

Cela permettra au Gouvernement d'avoir des interlocuteurs légitimes avec qui poursuivre le processus de salubrité médiatique et d'implémenter, dans les limites des prérogatives de chaque partie, des réformes liées à ce secteur vital pour notre vie démocratique.

Il a estimé qu'il est de bon droit que le réforme de l'Union Nationale de la Presse du Congo aille de pair avec l'avènement du texte portant Statut du journaliste œuvrant en République Démocratique du Congo dont l'avant-projet de texte requiert une réappropriation en vue de son examen dans les Commissions Interministérielles du Gouvernement.

Faisant suite à l'instruction du Président de la République lors de la 135ème réunion du Conseil des Ministres, le Ministre de la Communication et Médias a, en second lieu, présenté le Rapport circonstancié sur l'effectivité de la collecte de la Redevance audiovisuelle notamment par les télédistributeurs.

Il en ressort que sur neuf (09) actes prévus par la Loi n° 11/004 du 25 juin 2011 portant redevance sur les appareils récepteurs d'émissions audiovisuelles, seuls trois (03) actes connaissent une exécution faible contrairement à six (06) autres actes dont la perception n'est pas encore effective.

Après avoir présenté les faiblesses et les difficultés constatées, il a été convenu que cette question soit approfondie en vue de la soumettre comme dossier au Conseil des Ministres pour des décisions qui devront être de stricte application.

Il en est de même du rapport qu'il a présenté, en troisième lieu, sur la poursuite de l'opération de contrôle de conformité administrative et documentaire des Editeurs des Programmes audiovisuels en vue d'opérer la salubrité médiatique dans le secteur de la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

Le même principe sera appliqué pour qu'au terme des discussions en Commissions gouvernementales, des mesures appropriées puissent être proposées en vue de procéder à la déconnection, des bouquets publics et privés, des Editeurs des Programmes qui ne seront pas en règle avec les textes légaux et réglementaires tant sur le plan administratif, technique qu'organisationnel. Cette action sera suivie par la connexion des éditeurs en ordre et par l'élargissement du contrôle de conformité à d'autres catégories de médias.

Le Conseil a pris acte de ces notes d'information.

II.9. Recommandations de la 7ème édition du Forum National des Ministres et Chefs de divisions provinciales en charge du Genre et de la 2ème édition du Forum des Organisations Féminines de la Société Civile La Ministre du Genre, Famille et Enfant a présenté au Conseil le rapport sur la « 7ème édition du Forum des Ministres et Chefs de Divisions Provinciales en charge du Genre » sur les politiques et programmes de développement, les instruments juridiques internationaux et régionaux dont les travaux ont eu lieu, du 02 au 04 septembre 2024 à Matadi, et ont connu la participation de toutes les provinces à l'exception de la province de la Tshuapa.

Elle a ensuite évoqué le rapport de la « Deuxième édition du forum des Organisations Féminines de la Société Civile (OFSC) » qui s'est déroulée du 05 au 07 septembre 2024 dans la même ville et a réuni autour d'une même table de discussions les représentants des structures féminines de toutes les provinces du pays avec une participation assez importante des provinces de Kinshasa et du Kongo Central. La Ministre du Genre, Famille et Enfant a fait l'économie des recommandations formulées et adoptées par les participants au terme de ces assises.

Avant de clore son intervention, la Ministre du Genre, Famille et Enfant a informé le Conseil qu'elle a procédé récemment au lancement des travaux de construction des Orphelinats,

Papa Simon KIMBANGU à Nkamba dans la province du Kongo Central.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION DE DEUX RELEVES DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé deux relevés de décisions prises respectivement lors de la 12ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 06 septembre 2024 et de la première réunion extraordinaire du Conseil des Ministres du lundi 09 septembre 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN DOSSIER

IV.1. Etat de lieux, perspectives, mesures urgentes et nécessité de construction des centres dans le secteur de la Formation Professionnelle Le Ministre de la Formation Professionnelle et Métiers a indiqué que l'état des lieux de son secteur révèle autant de faiblesses mettant en exergue la complaisance dans l'agrément, la non-viabilité d'un grand nombre des centres dont la plus part sont fictifs. Ce qui entraîne la non-maîtrise de l'effectif réel de formateurs, de leur profil et de leur statut.

Cela impacte négativement la qualité de la formation professionnelle.

Parlant de mesures urgentes, il a évoqué : (i) le renforcement des conditions d'obtention d'agrément ; (ii) l'institution d'une Commission d'agrément composée des délégués de la Présidence, de la Primature,

du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de la Justice et des Services du Ministère de la Formation Professionnelle ; (iii) l'institution d'une mission de contrôle des effectifs des formateurs déclarés ; et, (iv) le déploiement sur terrain des équipes d'enquête de viabilité des centres dont le rapport pourra aboutir à l'accompagnement, au retrait momentané de l'agrément ou la fermeture.

Le Ministre de la Formation Professionnelle est aussi revenu sur les actions qu'envisage de mener son Ministère dont certaines sont déjà en cours notamment l'élaboration d'une politique nationale de formation professionnelle et d'un programme national de formation professionnelle tenant compte des filières porteuses embrassant les besoins prioritaires des différents secteurs de la vie économique nationale.

Il s'emploie également à susciter davantage l'intérêt à la formation professionnelle auprès de toutes les couches sociales par l'instauration d'une Foire de la formation professionnelle.

Le Ministre de la Formation Professionnelle a aussi rassuré de la reprise en main, par le Gouvernement, de ses prérogatives d'organisateur et de régulateur de l'éducation en général et spécifiquement de la Formation Professionnelle. Cette démarche vise également à pallier le manque de certains outils organisationnels et réglementaires.

Par ailleurs, il a fait le point sur la

mise en œuvre du Programme de construction des infrastructures modernes dédiées à la Formation Professionnelle. Les provinces de Kinshasa et du Haut-Katanga abriteront les Instituts pilotes. En plus du financement du Gouvernement, il est aussi envisagé l'option du recours au Partenariat Public-Privé.

Dans ce même ordre, le Ministre de la Formation Professionnelle a informé le Conseil de la nécessité d'achever la construction d'un grand centre moderne public de formation professionnelle, déjà réalisée à plus 80% dans la commune de Dilala à Kolwezi dans la province du Lualaba, qui pourra abriter plusieurs filières.

Après débats et délibérations, le Conseil des Ministres a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION DES TEXTES

V.1. Projet de Loi Au nom du Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, le Vice- Ministre de la Justice et Contentieux International a présenté le Projet de Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 24 septembre 2024.

Compte tenu de la rentrée parlementaire qui interviendra le 16 septembre prochain, et donc avant l'expiration de la période actuelle de l'état de siège, il a souligné que la prorogation envisagée ne saurait intervenir sans l'autorisation de l'organe législatif national.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté le Projet de Loi.

V.2. Projet d'Ordonnance-Loi

Le Ministre des Finances a fait l'économie du Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la ratification de la Convention de crédit conclue le 24 novembre 2023 entre la République Démocratique du Congo et GEMCORP CAPITAL MANAGEMENT pour examen et approbation.

Il a indiqué qu'il s'agit d'une facilité de financement évaluée à 500 millions USD au titre de prêt dans le but d'apporter une solution durable aux besoins du Gouvernement, au titre d'achat des biens et services, notamment dans les domaines sécuritaire, alimentaire, médical, etc.

Le Ministre des Finances a précisé que ce projet d'Ordonnance-Loi fait suite à la Loi portant habilitation du Gouvernement adoptée le 15 juin 2024, laquelle autorise le Gouvernement de légiférer durant les vacances parlementaires de juin à septembre 2024, sur des matières spécifiques, au nombre desquelles figure la Convention précitée.

Après débats et délibérations, ce Projet d'Ordonnance-Loi a été adopté.

V.3. Projet de de Décret La Ministre de Culture, Arts et Patrimoine a présenté au Conseil le Projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement public dénommé : « Centre Culturel et Artistique des Pays de l'Afrique Centrale

(CCAPAC) ». Elle a expliqué qu'avec la fin des travaux de construction dudit Centre, grâce à la coopération sino-congolaise, et en perspective de l'inauguration de cet ouvrage, il est impérieux de doter ledit Centre d'un cadre juridique consacrant son organisation et son fonctionnement.

Cette création juridique permettra à ce Centre d'être un cadre privilégié de référence et surtout un espace de rencontre, d'échange, de réflexion, d'action et de création culturelle et artistique ouvert à tous les artistes et culturels des pays de l'Afrique Centrale dans la logique de la coopération fraternelle (Sud-Sud).

Il sera également une plateforme nationale d'ouverture au dialogue culturel et artistique contribuant à renforcer l'image du Congo sur la scène mondiale et à promouvoir des valeurs telles que le respect mutuel et la coopération. Avant de clôturer la Réunion du Conseil des Ministres de ce jour, le Président de la République, Chef de l'Etat a tenu à féliciter les Léopards Football de la République Démocratique du Congo pour leur double victoires successives contre la Guinée Equatoriale et l'Ethiopie dans le cadre des éliminatoires pour la Coupe d'Afrique des Nations.

Commencée à 14h59', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 19h18'.

**Patrick MUYAYA
KATEMBWE Ministre de la
Communication et Médias
Porte-parole du
Gouvernement**



SEMAINE EN IMAGES



SEMAINE EN IMAGES



RÔLE DES RESPONSABLES DES ENTITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES DANS L'IDENTIFICATION ET LA GESTION DES ADMINISTRÉS



Le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo est revenu sur la question des recensements des logements ainsi que l'identification et/ou la gestion des mouvements migratoires de la population et des résidents dans leurs milieux de vie respectifs comme étant l'un des rôles majeurs que sont appelés à jouer, les animateurs des entités territoriales décentralisées et ceux des entités territoriales déconcentrées.

À cet égard et compte tenu des dispositions de la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, le Chef de l'État a spécifiquement fait allusion aux Bourgmestres, aux Administrateurs des territoires, aux Chefs des secteurs et chefferies, aux Chefs

des quartiers, aux Chefs des groupements et des Chefs des villages mais également aux Chefs des rues, mieux habilités à positionner les résidents.

Dans le contexte de la territoriale et de l'État-civil, ces différents protagonistes sont appelés à s'impliquer intensément dans l'encadrement de la population, en collaboration avec les services appropriés du Ministère de l'Intérieur et de la Justice, pour identifier correctement leurs administrés, en vue de contribuer à aider les services de la Police, des Migrations, de Défense et de Sécurité, à veiller aux mouvements migratoires et au changement de résidence. Et ce pour concourir notamment à la prévention contre la criminalité ou toute autre forme de fléau qui s'installent illégalement sur le territoire national dans le but de déstabiliser l'ordre établi.

Comme de coutume dans un Etat contemporain, tout changement de résidence ou tout acte lié à l'état-civil, doit être signalé et enregistré auprès des autorités locales compétentes. Ces mesures ayant un impact certain sur la tranquillité sociale et même sur la santé publique.

À cet effet, le Président de la République a engagé le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières Jacquemain Shabani, le ministre délégué près le ministre de l'Urbanisme et Habitat en charge de la Politique de la Ville Didier Tenge Te Litho, en collaboration avec les Gouverneurs des Provinces, à instruire tous les services étatiques et les animateurs des entités territoriales décentralisées ou déconcentrées sous leurs compétences, de veiller scrupuleusement à l'application sans faille de ces mesures, conformément aux prescriptions légales et réglementaires.

Le ministre d'État, ministre du Budget Aimé Boji Sangara sera aussi associé pour traiter les questions budgétaires relatives à l'exécution de ces mesures.

Un rapport de la mise en application de cette assignation devra être remis au Chef de l'Etat endéans trois mois.

Julie Tshienda Mwamba

ÉTAT ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ÉVOQUÉS AU CONSEIL DES MINISTRES.



Plusieurs faits ayant trait au volet sécuritaire ont marqué le pays au cours de la semaine dernière.

Et ces faits ont retenu l'attention du Président de la République qui a accordé une place de choix lors de la treizième Réunion du Conseil des ministres qu'il a tenue, le vendredi 13 septembre à la Cité de l'Union africaine.

Au cours de cette rencontre au Haut sommet de la République, quelques points majeurs sont à retenir, notamment la décision prise par le Chef de l'État d'élargir l'enquête sur la tentative d'évasion à la

Prison Centrale de Makala, ce qui permettra de percer tous les mystères autour de cet évènement.

Concernant la situation qui prévaut dans les parties Est et Ouest du pays, le Conseil a fait mention, du meurtre à Kinshasa de l'enfant Mboyo Soki et des blessures de Malisa Mbombo, tous élèves de 8ème, poignardés pour une raison non élucidée par leur camarade Ali Mohamed, âgé de 13 ans, dans une école située dans la Commune de Limete.

Les affrontements entre la coalition M23-AFC-RDF et les compatriotes, volontaires pour la défense de la patrie; les opérations

conjointes FARDC-UPDF contre les ADF ainsi que le phénomène Mbororo ont été également évoqués par l'entremise des deux ministres sectoriels qui ont présenté la situation au Président de la République ainsi qu'aux membres du Conseil.

1. Etat et administration du territoire

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du Territoire national. Il a mentionné que l'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué par :

- La satisfaction de l'opinion consécutive à la décision prise

par le Président de la République d'élargir l'enquête sur la tentative d'évasion à la Prison Centrale de Makala, ce qui permettra de percer tous les mystères autour de cet évènement tragique;

- La satisfaction de la population du refus du Gouvernement de la République Démocratique du Congo de signer le mémorandum d'entente sur la coopération sécuritaire entre les Chefs de Police de la Communauté des États d'Afrique de l'Est et le Ministère Chinois de la Sécurité Publique ;

- Le souhait des Kinois est de voir les autorités accélérer les travaux de voirie et de drainage à l'approche de la saison des pluies, afin de prévenir les effets des inondations.

Dans le volet sécuritaire, il a présenté les points saillants y relatifs, essentiellement pour les parties Est et Ouest du pays.

Par ailleurs, il a fait état, à Kinshasa, du meurtre de l'enfant Mboyo Soki et des blessures de Malisa Mbombo, tous élèves de 8ème, poignardés pour une raison non élucidée par leur

camarade Ali Mohamed, âgé de 13 ans, dans leur salle de classe de l'école Sévigné dans la Commune de Limete.

Les dossiers relatifs à la criminalité, au banditisme, aux sinistres, catastrophes et à la situation aux frontières ont également fait l'objet du rapport présenté au Conseil par le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

2. Situation sécuritaire Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense nationale et Anciens Combattants a présenté au Conseil la situation sécuritaire sur l'ensemble du territoire national.

Il a indiqué que la situation opérationnelle et sécuritaire de la semaine qui s'achève est caractérisée essentiellement par les affrontements entre la coalition M23-AFC-RDF et les compatriotes, volontaires pour la défense de la patrie; les opérations

conjointes FARDC-UPDF contre les ADF ; ainsi que par l'extension dans la partie Nord-Ouest du pays (Equateur) du phénomène Mbororo, éleveurs peuls armés en provenance du Tchad, du Soudan du Sud et de la République Centrafricaine.

Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a aussi informé le Conseil de l'arrestation par les services de sécurité ougandais, dans le camp de réfugiés de Kiyagala, d'un cadre de la coalition M23-AFC-RDF répondant au nom de Baraka David Elonga accompagné de 38 jeunes garçons et filles congolais en provenance de Djugu vers Bunia pour rejoindre le cadre d'entraînement de Bunagana.

Il a conclu son intervention en revenant sur les stratégies mises en oeuvre en faveur de la restauration de la paix et la sécurité et pour rétablir l'autorité de l'État dans les zones concernées.

Blandine Nzovo Niangasa



LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE MPOX DÉBUTE LE 2 OCTOBRE

La République Démocratique du Congo va lancer sa campagne de vaccination contre la variole de singe (Mpx) à partir du 2 octobre 2024.

Annonce faite par le ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale Roger Kamba au cours de la treizième réunion du conseil des ministres présidée le vendredi 13 septembre 2024 par le Chef de l'Etat Félix Tshsekeki à la cité de l'Union africaine.

S'agissant du Mpx, Dr Roger Kamba a mentionné que la recherche active des cas s'intensifie autant que le suivi des contacts, la surveillance au point d'entrée, au point de contrôle ainsi que la sensibilisation de la communauté.

À ce jour, a-t-il indiqué, la RDC a réceptionné plus de 265 000 doses de vaccins. Le processus d'acquisition de 3 000 doses de vaccins pour enfants est suffisamment avancé auprès du gouvernement japonais, 100 000 autres doses de vaccins sont attendues de la France.

Ainsi, la campagne de vaccination contre le Mpx sera lancée du 2 au 11 octobre 2024 pour le premier passage.

Entre-temps, poursuit le patron de la santé, 10 tonnes de fournitures médicales ont été

aussi réceptionnées par l'organisation mondiale de la Santé (OMS) pour garantir une prise en charge médicale gratuite adéquate et efficace de tous les malades, " a-t-il fait savoir.

En ce qui concerne le choléra, le ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a signalé que le cumul des cas à ce jour est passé de 314 à 380 cas amenant le taux de létalité à 0.5% contrairement à la semaine dernière qui était à 0,02%.

Les actions menées et envisagées dans le cadre du plan de riposte ont été portées à la connaissance du conseil et ce dernier a pris acte de cette note d'information.

La République démocratique du Congo continue d'enregistrer de nouveaux cas de Mpx.

Selon le ministre Roger Kamba, le pays a besoin de près de 3 millions de doses de vaccin pour 2,5 millions de personnes tout en insistant sur l'importance de la prévention".

Dans sa stratégie de riposte, le gouvernement de la République via le ministère de la santé Publique, hygiène et Prévoyance Sociale veut s'appuyer sur la sensibilisation de la population, la prévention et le traitement, pour vaincre l'épidémie de Monkeypox (Mpx).

Christian Kusema



LE GOUVERNEMENT CONGOLAIS CRÉE L'AUTORITÉ DE LA RIVIÈRE LUAPULA ET DU LAC MOERO

Il s'agira de mettre en œuvre une politique de développement durable et de stabilisation, de la rivière Luapula et du lac Moero à travers une gestion de ressources en eau.

La ministre d'État, ministre de l'environnement et du développement durable a présenté au conseil des ministres du vendredi 13 septembre, un projet de création de l'autorité.

Il a rappelé que la République démocratique du Congo et la Zambie partagent en commun la rivière Luapula frontière naturelle qui tire sa source en Zambie et le Lac Moero qui coule vers le lualaba dans le haut Katanga. Des impacts négatifs du changement climatique touchent tant la République Démocratique du Congo (RDC), par les deux provinces frontalières, le Haut-Katanga et le Lualaba, que la République sœur de Zambie.

À cet effet, la ministre a réfléchi sur le processus de création de l'autorité de la rivière et du lac de manière durable, pour soulager les habitants de ce sous-bassin, d'autant plus que cette zone présente depuis quelques années des effets néfastes de changement de climat, notamment sur l'agriculture, la pêche, l'élevage, la navigation et l'électricité.

Certainement que l'autorité pourra aussi établir un état des lieux sur les ressources en eau et environnement, suivre l'état de la



ressource, ses usagers et conséquences en tenant compte de tous les risques possibles.

Étant donné que la gestion des ressources en eau devient un enjeu de souveraineté mais aussi de coopération pour le développement et la paix, la coopération envisagée vise notamment l'échange d'informations et des données pour une gestion intégrée et durable des eaux frontalières.

Jules Tshitumbayi

PARTICIPATION AU FORUM ECONOMIQUE RDC-CHINE ET AU FORUM SUR LA COOPÉRATION AFRIQUE-CHINE 2024

Le ministre du Commerce Extérieur Julien Paluku a rappelé que la tenue à Beijing (Chine) de la première édition du Forum Économique RDC-Chine du 02 au 03 septembre 2024 sur les opportunités d'investissements émanait de la volonté des deux Chefs d'État, à savoir Félix-Antoine Tshisekedi de la République Démocratique du Congo et Xi Jinping de la République Populaire de Chine, ayant décidé conjointement d'élever les relations sino-congolaises au niveau d'une coopération globale et d'un partenariat stratégique mutuellement avantageux.

Cette décision de promouvoir des partenariats résilients et gagnants-gagnants entre les deux nations découle de la visite officielle effectuée par le Président Tshisekedi en Chine, en mai 2023.

Le ministre Julien Paluku a également souligné qu'à ce stade de gros efforts ont été fournis selon le vœu, tel qu'exprimé par les deux Chefs d'État, de voir le niveau de coopération et d'échange connaître un accroissement considérable.

En effet, les exportations de la Chine vers la RDC ont eu à progresser vers un taux annuel moyen de 36,7%, passant de 1,06 milliard de dollars américains en 2017 à 5,06 milliards de dollars

américains en 2022.

Pour l'année 2023, selon l'Administration Générale de Douanes de la République Populaire de Chine, les exportations de la Chine vers la République Démocratique du Congo (RDC) ont été de 4.486.034.000 dollars américains contre des importations de la Chine en provenance de la RDC de 18.754.332.000 dollars américains pour la même année, donnant, pour la République Démocratique du Congo, dans ses échanges avec la République Populaire de Chine, une balance commerciale positive de 14.268.298.000 dollars américains.

Pour terminer, le ministre du Commerce Extérieur a salué la décision prise par le Chef de l'État Félix Tshisekedi et annoncée au cours du Conseil des Ministres Extraordinaire du lundi 09 septembre 2024, de la création d'une Task Force qui sera chargée de préparer le plan d'action de la République Démocratique du Congo, notamment pour capter ces nouvelles opportunités et avoir accès aux 50 milliards de dollars américains annoncés par le Président chinois au cours du Forum sur la Coopération Afrique-Chine (FOCAC) 2024.

Julie Tshienda Mwamba



CONGRÈS DE L'UNPC, REDEVANCE AUDIOVISUELLE ET CONTRÔLE DES ÉDITEURS DES PROGRAMMES AUDIOVISUELS ÉVOQUÉS EN CONSEIL DES MINISTRES

Lors de la 13ème réunion du gouvernement, le ministre de la Communication et Médias a annoncé l'organisation du dixième Congrès ordinaire de l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC) au Centre catholique Nganda, du 17 au 19 septembre 2024 à Kinshasa.

Ces assises réunissent plus de deux cent participants, pour la plupart sociétaires de l'UNPC venus de l'intérieur du pays, auront l'avantage d'opérer les réformes statutaires de l'Union et de disposer d'un nouveau Comité directeur avec tous les organes statutaires.

Cela permettra au gouvernement d'avoir des interlocuteurs légitimes avec qui poursuivre le processus de salubrité médiatique et d'implémenter, dans les limites des prérogatives de chaque partie, des réformes liées à ce secteur vital pour notre vie démocratique.

Le ministre a estimé qu'il est de bon droit que la réforme de l'UNPC aille de pair avec l'avènement du texte portant Statut du journaliste œuvrant en République Démocratique du Congo (RDC) dont l'avant-projet de texte requiert une réappropriation en vue de son examen dans les Commissions interministérielles du

gouvernement.

Faisant suite à l'instruction du Président de la République lors de la 135ème réunion du Conseil des ministres, le ministre de la Communication et Médias a par ailleurs présenté le Rapport circonstancié sur l'effectivité de la collecte de la Redevance audiovisuelle notamment par les télédiffuseurs.

Il en ressort que sur neuf actes prévus par la Loi n° 11/004 du 25 juin 2011 portant redevance sur les appareils récepteurs d'émissions audiovisuelles, seuls trois actes connaissent une exécution faible contrairement à six autres actes dont la perception n'est pas encore effective.

Après avoir présenté les faiblesses et les difficultés constatées, il a été convenu que cette question soit approfondie en vue de la soumettre comme dossier au Conseil des ministres pour des décisions qui devront être de stricte application.

Il en est de même du rapport qu'il a présenté, en troisième lieu, sur la poursuite de l'opération de contrôle de conformité administrative et documentaire des Éditeurs des programmes audiovisuels en vue d'opérer la salubrité médiatique dans le secteur de la Télévision numérique terrestre (TNT).

Le même principe sera appliqué pour qu'au terme des discussions en Commissions gouvernementales, des mesures appropriées puissent être proposées en vue de procéder à la déconnection des bouquets publics et privés des Éditeurs des programmes qui ne seront pas en règle avec les textes légaux et réglementaires tant sur le plan administratif, technique qu'organisationnel.

Cette action sera suivie par la connexion des Éditeurs en ordre et par l'élargissement du contrôle de conformité à d'autres catégories de médias.

Le Conseil a pris acte de ces notes d'information.

Carol Lumingu

**LPDA LISEZ
ET FAITES
LIRE**

LE CONSEIL DES MINISTRES A EXAMINÉ ET ADOPTÉ TROIS TEXTES

Le premier d'entre eux est le projet de loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 24 septembre 2024.

Le vice-ministre de la Justice et Contentieux international qui l'a présenté au Conseil au nom de son titulaire empêché, a souligné que ladite prorogation ne saurait intervenir sans l'autorisation de l'organe législatif national.

Quant au deuxième, présenté par le ministre des Finances, il concerne le projet d'Ordonnance-Loi autorisant la ratification de la Convention de crédit conclue le 24 novembre 2023 entre la République démocratique du Congo et GEMCORP CAPITAL MANAGEMENT.

Doudou Fwamba a indiqué qu'il s'agit d'une facilité de financement évaluée à 500 millions de dollars USD au titre de prêt, dans le but d'apporter une solution durable aux besoins du gouvernement, au titre d'achat de biens et services, notamment dans les domaines sécuritaire, alimentaire, médical, etc..

Il a précisé que ce texte fait suite à la Loi portant habilitation du gouvernement adoptée le 15 juin 2024, laquelle autorise le gouvernement à légiférer durant les vacances parlementaires de juin à septembre 2024, sur des



matières spécifiques au nombre desquelles figure la Convention précitée.

Enfin, le troisième et dernier texte examiné et adopté est un projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un Établissement public dénommé : " _Centre culturel et artistique des pays de l'Afrique centrale, CCAPAC en sigle.

Ce texte est destiné à offrir un cadre juridique consacrant l'organisation et le fonctionnement à ce centre, fruit de la coopération sino-congolaise et dont les travaux de construction sont achevés.

Ceci lui permettra de servir de cadre d'échange des cultures de l'Afrique centrale dans leur diversité afin de contribuer à leur rayonnement.

Bernard Tshishimbi



Le chef de l'état préside une réunion extraordinaire du conseil des ministres

Aussitôt revenu au pays, au terme d'un séjour à Beijing où il a participé à la 9ème édition du sommet Chine-Afrique, le Chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a présidé, à la cité de l'Union africaine, une réunion extraordinaire du Conseil des ministres.

La communication du Président de la République et l'examen du projet de loi budgétaire rectificative des finances 2024 et du projet de la loi budgétaire 2025, étaient au cœur de cette séance de travail. Le Conseil des ministres a relevé un accroissement notable budgétaire pour les deux exercices, dû en grande partie aux efforts soutenus de mobilisation des recettes de l'État. L'essor budgétaire est également attribué à l'appui financier lié au nouveau programme avec le Fonds monétaire International ainsi qu'à la détermination du Président de la République à améliorer les conditions sociales des citoyens congolais

8ème édition de « Expo Béton »

Sous le haut patronage du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, la 8ème édition de « Expo Béton » s'est déroulée dans la salle des congrès du Centre financier de Kinshasa.

La 8ème édition de ce salon de développement des villes s'est tenue du 9 au 12 septembre sous le thème principal " Révolution

urbaine, des solutions durables du corridor ouest pour Kinshasa et le Kongo-Central".

Dans son discours d'ouverture des assises, le Chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi a salué la dynamique de transformation des villes de la RDC qu'entreprend Expo Béton et ce, face à la croissance de la démographie au pays. Le Président de la République fait de la question du désenclavement des territoires de la RDC une des priorités de son programme d'action.

Le Chef de l'État a reçu un émissaire de son homologue de la République centrafricaine

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a eu, à la cité de l'Union africaine, des entretiens avec un émissaire de son homologue centrafricain Faustin Archange Touadera.

Le ministre centrafricain de l'administration du territoire, Bruno Yapande est venu faire part au Chef de l'État de la volonté de la RCA de s'inspirer du modèle électoral congolais. Des questions liées à la coopération bilatérale entre Kinshasa et Bangui ont été aussi évoqués au cours de cette entrevue.

Le Chef de l'État avec l'émissaire du président Cyril Ramaphosa.

Après l'instauration du gouvernement d'union nationale issu des dernières législatives en Afrique du sud, un émissaire du président sud-africain a été reçu à la cité de l'Union africaine par le

Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Bejani Chauke, envoyé spécial du président Cyril Ramaphosa a inscrit sa visite à Kinshasa, dans le cadre du suivi de la dernière mission du Chef de l'État sud-africain dans la capitale de la RDC et de renforcement de la coopération bilatérale entre les gouvernements des deux pays. La commission mixte RDC-RSA va bientôt se réunir pour la poursuite et le renforcement des accords de coopération entre les deux nations, a indiqué l'émissaire du président sud-africain.

Réunion inter- institutionnelle

Les chefs de quatre institutions de la république, les présidents de l'Assemblée nationale Vital Kamerhe, du Sénat Sama Lukonde, la première ministre Judith Suminwa et le président du conseil supérieur de la magistrature, ont pris part à la réunion inter- institutionnelle présidée à la cité de l'Union africaine par le Chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Ils ont débattu pendant près de 3 heures autour des questions d'intérêt national relevant des domaines économique, social, de la santé, l'éducation et la sécurité.

Pierre Kibambe Somwe

DÉPÔT DU PROJET DE BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

1 8 milliards de dollars américains, c'est le budget évalué dans le projet de loi des finances déposé ce lundi 16 septembre par la 1^{ère} ministre, Judith Suminwa au bureau de l'Assemblée nationale que dirige l'honorable Vital Kamerhe. C'était à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de ladite institution.

Cette session essentiellement budgétaire va tabler sur la sécurité et le social des congolais, apprend-t-on des sources du palais du peuple.

Les Congolais dans leur ensemble n'attendent que l'exécution de ces volontés salutaires qui pourraient soulager leurs desiderata.

Le numéro 1 d'entre les députés n'a pas mâché ses mots pour avouer que le chemin est tout tracé pour permettre au gouvernement de réaliser ses promesses faites à la population.

Il est aussi vrai que le Chef de l'État Félix Tshisekedi qui a rencontré les différentes institutions n'a pas tergiversé pour donner des instructions fermes quant à son souhait de voir la République s'améliorer positivement durant cette mandature de grands défis.

Tous les signaux semblent être au vert mais la majorité des Congolais voient rouge ou broient du noir.

Il ne reste plus qu'aux vertébrés

en place de mettre en exergue leur savoir-faire. Il faudra surtout à la Première ministre, tout le talent nécessaire pour expliquer comment elle fera pour financer ce budget et l'exécuter dans les normes.

Ayant compris que la République Démocratique du Congo (RDC), seule, ne peut trouver la solution à ses problèmes, le Président de la chambre basse se tourne vers l'Afrique.

À cet effet, au cours de l'ouverture solennelle de cette session ordinaire de septembre, il a associé son homologue, Président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire, Adama Bactigo.

Certainement ses précieux conseils pourront l'aider.

Mazé Muakumanya



Érik Nyindu Kibambe
Directeur de la Cellule
de Communication

Giscard Kusema
Directeur-Adjoint

Bernard TSHISHIMBI
Coordonnateur LPDA

Journalistes:

Chris Mumpakani
Christian Kusema
Sandra Mbombo
Guillaume Modimola
Blandine Nzovo
Jules Tshitumbayi
Pitshou Makwela
Rachel Futu
Fanny Kikufi
Aminata Kasa
Carol Lumingu
Pierre Kibambe
Maze Muakumanya
Julie Tshienda
Guylain Kabalundi
Carole Tshimanga
Marie Josée Missia

Photographes:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutilla
Patrick Nkusu
Papy Kasongo
Steve Nkyungu

Designer:

Serge Muanza Binsoum



LPDA
CHEZ VOUS



**Copyright Cellule de Communication
Presidentielle SEPT 2024**
